



**Vous avez reçu une convocation dans le cadre du suivi individuel de votre état de santé par notre centre de santé au travail.**

**Merci de prendre connaissances des éléments suivants :**

**N'oubliez pas de vous munir de :**

- ✓ Votre convocation et une pièce d'identité
- ✓ Votre carnet de vaccination
- ✓ Vos lunettes de vues, si vous en portez
- ✓ Tous vos documents médicaux (radios, analyses de sang, résultats d'examen, comptes rendus médicaux)

**APPRENTIS ATTENTION**

**Aucune visite ne pourra être effectuée si elle n'est pas réglée au préalable. Merci de faire le point avec votre employeur.**

Une visite dure environ 45 minutes (de l'accueil au médecin). Comme tout professionnel de santé, l'équipe pluridisciplinaire peut-être amenée à traiter des urgences pouvant occasionner des retards ou des annulations.

Le médecin et l'infirmier de santé au travail sont des professionnels tenus au secret médical. Lors de votre visite, il est indispensable de les informer de tout élément important concernant votre état de santé. N'hésitez pas à poser toutes les questions que vous souhaitez par rapport à votre santé.

Attention : en cas de situations particulières, par exemple, mobilité réduite, merci d'avertir notre centre au préalable.